ADRESSE
DES ACTIONNAIRES
DE
LA CAISSE D'ESCOMPTE,
A NOSSEIGNEURS
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 20 *Novembre* 1789.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue St.-Honoré, Maiſon conventuelle des Capucins, n°. 426.

ADRESSE
DES ACTIONNAIRES
DE
LA CAISSE D'ESCOMPTE,
A NOSSEIGNEURS
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 20 Novembre 1789.

Imprimée par ordre de l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOSSEIGNEURS,

LES Actionnaires de la Caisse d'escompte, réunis en Assemblée générale, le 20 Novembre, pour prendre communication du plan proposé à l'Assemblée Nationale par M. le Premier Ministre des Finances, nous ont confié l'honorable mission de vous porter l'hommage de leurs sentimens & de leur profond respect.

Nous vous supplions en leur nom :

1°. De nommer, dans le sein de votre Assemblée, des Commissaires, pour prendre la connoissance la plus exacte & la plus étendue des opérations de leur établissement,

de ſa geſtion, de ſes ſtatuts, & de l'uſage qui a été fait de ſes moyens & de ſon crédit.

2°. De vouloir bien agréer leur dévouement abſolu à tout ce qu'en continuation de leur ſervice vous jugerez à propos d'ordonner, pour l'utilité publique & l'ordre des finances.

3°. D'agréer également l'offre qu'ils font à la Nation, de concourir de tous leurs moyens, de tout leur crédit, & de leur fonds capital, qui eſt de cent millions, à l'établiſſement d'une Banque nationale, ſi vous jugez que cette Banque puiſſe s'aider de leur aſſociation.

Enfin, c'eſt dans ces mêmes diſpoſitions qu'ils ſe ſont occupés de l'examen du plan propoſé par M. le Premier Miniſtre des Finances, & qu'ils l'ont diſcuté dans leurs aſſemblées générales des 17 & 20 de ce mois. Les Actionnaires de la Caiſſe d'eſcompte en ont approuvé les baſes; & s'il eſt adopté par l'Aſſemblée Nationale, ils ſe dévoueront à en faciliter l'exécution, par tous les efforts de leur zèle, ſoit que vous adoptiez ce plan, tel qu'il vous a été préſenté, ſoit avec les mofidications & changemens de détail dont il pourroit être jugé ſuſceptible.

Tels ſont les vœux des Actionnaires de la Caiſſe d'eſcompte : nous eſpérons que vous y verrez une nouvelle preuve de patriotiſme, dont ils n'ont ceſſé d'être animés, & de la confiance reſpectueuſe que leur inſpirent votre ſageſſe & votre juſtice.

Cependant la Caiſſe d'eſcompte a été attaquée pluſieurs fois, & même devant vous, Noſſeigneurs.

Le ſimple expoſé des faits contenus dans le diſcours prononcé le 17 Novembre, à l'aſſemblée des Actionnaires ſuffiroit, ſans doute, pour établir notre juſtification; mais ſi vous penſiez que les nouvelles imputations qui nous ont été faites, nous impoſaſſent le devoir de nous diſculper à vos yeux d'une manière plus détaillée; nous nous en occuperons, & nous vous ſupplierons de vouloir bien nous donner l'eſpérance d'être admis de nou-

veau, pour vous ſoumettre, juſqu'aux moindres circonſtances de notre conduite.

Nous nous bornerons quant à préſent, Noſſeigneurs, à déclarer, que nous n'ambitionnons aucun titre, & que nous ne réclamons d'autre privilége que celui d'être utiles.

Mais, puiſque l'on a cherché à égarer votre juſtice, puiſque l'on a voulu vous perſuader que nos billets n'ont aucune valeur; qu'il nous ſoit permis de vous rappeler quelles ſont les baſes de la confiance qui leur eſt due.

L'Etat nous doit:

Pour dépôt fait au Tréſor Royal, en 1787, non pas en billets, mais en eſpèces ou valeurs réelles équivalentes, une ſomme de 70 millions. Cette ſomme, qui forme la première & la principale garantie de nos billets, eſt devenue exigible, aux termes de l'engagement pris au nom du Roi, dès l'inſtant où nous avons été forcés de différer le payement d'un ſeul de nos billets, ci	70,000,000 l.	
Nous avons à recevoir de ce jour, au 31 décembre prochain, pour le montant de reſcriptions & aſſignations qui nous ont été fournies par le Tréſor Royal, contre les avances que nous lui avons faites.	29,000,000	159,000,000 l.
Il nous eſt dû, pour autres avances faites ſur des billets d'un des Adminiſtrateurs du Tréſor Royal, exigibles le 31 Décembre prochain, ſoutenus d'aſſignats, ſur la contribution patriotique.	60,000,000	

De l'autre part. . . . . 159,000,000 l.

A cette ſomme de cent cinquante-neuf millions due par le Gouvernement, il faut ajouter les valeurs que nous avons dans nos caiſſes en eſpèces, & dans notre porte-feuille en lettres-de-change & effets de commerce, preſque tous payables dans le cours de trois mois. . . 57,000,000 l.

Nous pourrions ajouter encore, le montant des reſcriptions & aſſignations qui échoient au terme moyen du premier avril prochain, & qui ſont deſtinées au rembourſement des reconnoiſſances du prêt de vingt-cinq millions, qui a été fait en Janvier dernier par nos Actionnaires : cependant, comme c'eſt individuellement qu'ils ont rendu ce ſervice à l'Etat, la Caiſſe d'eſcompte ne ſe permettra pas de conſidérer cette opération, comme lui étant directe, & elle n'en portera ici le montant que pour. . . *Mémoire.*

} 57,000,000 l.

Total . . . . . 216,000,000 l.

Ainſi le total de notre actif eſt de. . . . . 216,000,000 l.

Le montant des billets que nous avons en circulation, n'eſt que de cent quatorze millions. Si donc ſur les cent cinquante-neuf millions que nous doit l'Etat, il ordonnoit que nous fuſſions payés, non pas en totalité, non pas en écus, mais dans nos propres billets d'une ſomme de . . . . 114,000,000 l.

Nous n'aurions plus alors en circulation, un ſeul de ces billets, qu'on cherche en vain à diſcréditer, & nous nous trouverions encore créanciers de l'Etat, de . . . 45,000,000 l. indépendamment de l'argent réſervé dans nos Caiſſes, & de tout l'actif de notre porte-feuille, que nous avons porté ci-deſſus pour . . . 57,000,000 l. } 102,000,000 l.

Notre fonds capital excède donc de cent-deux millions la totalité de nos engagemens; & c'eſt cette ſomme impoſante, offerte à la confiance publique, qui a ſoutenu juſqu'ici le crédit de nos billets, au point que dans les circonſtances, même les plus déſaſtreuſes, au milieu du diſcrédit de tous les effets du Gouvernement, ils n'ont rien perdu ſur la place.

La Banque d'Angleterre, cet établiſſement ſi digne de toute confiance, n'a pas toujours été auſſi heureuſe, puiſque, dans des temps voiſins de ſon origine, & dans des circonſtances moins orageuſes, ſes billets ont perdu juſqu'à quinze & vingt pour cent.

Enfin, pour préſenter à l'Aſſemblée nationale cet objet ſous toutes ſes faces, ſur les 114 millions de billets, que

nous avons en circulation, 89 ont été avancés pour le service du Tréſor Royal ; il n'en a été accordé que 25 pour l'eſcompte proprement dit, & pour les beſoins de la place & du commerce : nous ſerions donc fondés à dire à nos Détracteurs : « Que le Tréſor Royal paye les engagemens que nous avons contractés pour lui, & dès demain nous ſerons en état d'acquitter tous ceux qui nous ſont perſonnels ! »

Il ne feroit donc point inexact de dire, que ce n'eſt point à la Caiſſe d'eſcompte, que c'eſt à lui-même que l'Etat a donné des Arrêts de ſuſpenſion.

Veuillez de plus conſidérer, Noſſeigneurs, que la Caiſſe d'eſcompte ne s'eſt pas rigoureuſement prévalue de ces Arrêts de ſuſpenſion : ſes payemens ont été ralentis, mais elle ne les a point interrompus, comme elle y étoit autoriſée ; puiſqu'elle a échangé contre billets depuis le mois d'Août 1788, pour plus de cent quarante millions d'eſpèces. Si elle n'a pas fait davantage, ſi elle n'a pu remplir toute l'étendue de ſes engagemens, ſi elle n'a pu ſatisfaire complettement à des beſoins d'argent que la défiance & l'inquiétude exagéroient ; quelle en a été l'unique cauſe ? Les avances qu'elle a faites à l'Etat. Quel en a été le motif ? Son dévouement ſans bornes à l'Etat. Quelle eſt ſon excuſe ? Le ſalut de l'Etat.